

CRUES DE SEINE ET GRANDES MARÉES

Quelques conseils pour être prêts



Les inondations en vallée de Seine peuvent avoir plusieurs origines : tempêtes, grandes marées ou crues liées à de fortes précipitations. Elles sont le plus souvent lentes et prévisibles, alors soyons prêts.



Avant l'inondation

- ▶ Dès qu'une inondation est annoncée, je m'informe sur la manière dont elle va toucher mon territoire : auprès de ma commune, sur le site de la **Préfecture** ou sur le site Internet **Vigicrues**.
- ▶ **Je prépare mon habitation**: mise en sécurité des objets auxquels je tiens en hauteur ou chez un proche. Je n'oublie pas la cave et le garage!
- ▶ Je range ou **j'attache le mobilier de jardin** et les objets extérieurs susceptibles d'être emportés par la crue.
- ▶ **Je gare mon véhicule en dehors de la zone inondable**.
- ▶ Je réfléchis avec mes proches à une **solution d'hébergement** pour quelques jours au cas où je serais amené à quitter mon logement.
- ▶ S'il y a un risque d'évacuation de mon domicile, **je prépare une valise avec les objets essentiels** tels que : papiers d'identité et d'assurance, trousse de secours et médicaments, nourriture, eau, téléphone...
- ▶ Je m'assure de disposer **d'un téléphone portable chargé, d'une radio et de piles** pour rester informé au cas où l'électricité de mon habitation serait coupée.



Pendant l'inondation

- ▶ Je m'informe et je suis les consignes de sécurité diffusées par les médias (**France Bleue Normandie, France Info,...**) et sur les réseaux sociaux en m'abonnant aux comptes officiels de la **Préfecture**, de la Mairie, de la communauté de communes ou d'agglomération et de mon Département.
- ▶ **Je ne m'engage ni à pied, ni en voiture dans une zone inondée**. Je ne circule pas sur le chemin de halage en bord de Seine.
- ▶ Je reste attentif et **j'assiste les personnes les plus vulnérables** dans mon entourage.
- ▶ **Je m'assure que le gaz, l'eau et l'électricité sont coupés** avant d'évacuer.



Après l'inondation

- ▶ Je constitue un **dossier photos détaillé pour l'assurance** avant de nettoyer ou jeter les éléments endommagés.